

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 8 septembre 2023 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, GARIN Maximilien

Absents excusés : DELHOMME Baptiste (pouvoir donné à T.GOUBY), GRANGE JF (pouvoir donné à A.BOURSIER)

Absente : COMBE Emilie

Secrétaire de séance : S.SEFERIAN

Objet : Délégué CLETC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales, il y a eu lieu de désigner un représentant de la commune à la CLETC au sein de Loire Forez Agglomération. Monsieur Nicolas JOUIN avait été désigné, cependant sa situation professionnelle ne lui permet plus de dégager le temps nécessaire pour assurer cette fonction. Il propose au conseil municipal de désigner un nouveau représentant à la CLETC. Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

-désigne à l'unanimité:

Mr GOUBY Thierry représentant de la commune de Marcilly le Châtel à la CLETC au sein de Loire Forez Agglomération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 8 septembre 2023
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Sandrine SEFERIAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230908-2023-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2023

Affichage : 13/09/2023